

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE  
MRC DE BELLECHASSE

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS DE PROMULGATION**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Johanne Simms, directrice générale adjointe de la susdite municipalité.


**QUE** le règlement :

NUMÉRO DE RÈGLEMENT	DESCRIPTION	ADOPTÉ
496-2020	RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU 3 <sup>E</sup> RANG OUEST POUR UN MONTANT DE 1 300 000\$ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE 20 ANS\$	6 OCTOBRE 2020

**QUE** le règlement peut être consulté au bureau municipal, sis au 129, Route 132 Est à Saint-Michel-de-Bellechasse, pendant les heures d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et mardi, jeudi de 13h à 16h30.

**QUE** le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Saint-Michel-de-Bellechasse, le 28<sup>e</sup> jour d'octobre 2020




Johanne Simms  
Directrice générale adjointe

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'AVIS ci-haut en affichant une copie au bureau municipal le 28 octobre 2020 entre 8h30 et 16h30 et en le faisant publier sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, j'é mets ce certificat à Saint-Michel-de-Bellechasse ce 28e jour du mois d'octobre 2020.



Johanne Simms,  
Directrice générale adjointe

